

**COMPTE RENDU**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**12 DÉCEMBRE 2017**  
**Session ordinaire**

L'an deux mil dix-sept, le douze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie de Sandarville, sous la présidence de monsieur Paul BINEY, Maire

Date de la convocation : 5 décembre 2017	Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de conseillers en exercice : 11	Nombre de votants : 10
Nombre de conseillers présents : 9	Quorum : 6

<b><u>Étaient présents :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>• M Paul BINEY</li><li>• Mme Lydia ANFRAY</li><li>• M Pascal CHESNEAU</li><li>• M Patrick RIVIERRE</li><li>• M. Thierry LAFFÉACH</li><li>• M Jean-Pierre CHEVRIER</li><li>• M. Jean-Claude TRACHÉ</li><li>• Mme Sarah FANMUY</li><li>• Mme Angélique MOREAU</li></ul>	<b><u>Absents excusés :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mme Catherine LEGRAND avec pouvoir donné à Paul Biney.</li><li>• Mme Sophie LE BLÉVEC</li></ul> <b><u>Absents :</u></b> <b><u>Secrétaire de séance :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mme Angélique MOREAU</li></ul>
--	--

Il est précisé que Mme Sophie LE BLEVEC avait également donné pouvoir à M. Paul BINEY mais, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, « un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir », celui-ci n'est donc pas pris en compte.

**Désignation du secrétaire de séance :**

Mme Angélique MOREAU est nommée secrétaire de séance.

**Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal :**

Le compte rendu du conseil municipal en date du 7 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

**Ordre du jour :**

**I-Délibérations**

**Délibération N° 42 / 2017**

**Décision modificative régularisation annuités d'emprunts.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget principal de la commune, sur exercice 2017.

**Comptes de Dépenses**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
023	023		Virement à la section d'investissement	319,18 €
66	66111		Intérêts des emprunts et dettes	15,02 €
16	1641	OPFI	Emprunts en euros	662,26 €
66	66111		Interets des emprunts et dettes	515,69 €
16	1641	OPFI	Emprunts en euros	2 021,25 €
			<b>Total</b>	<b>3 533,40 €</b>

## Comptes recettes

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
77	773		Mandats annulés ou att. par déchéance	259,08 €
77	773		Mandats annulés ou att. par déchéance	590,81 €
021	021	OPFI	Virement de la section de fonctionnement	319,18 €
16	1641	OPFI	Emprunt en euros	418,20 €
16	1641	OPFI	Emprunt en euros	1 946,13 €
			<b>Total</b>	<b>3 533,40 €</b>

## Délibération N° 43 / 2017

### Décision modificative de régularisation des amortissements sur le budget de l'eau

Afin de régulariser les amortissements sur le budget de l'eau, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter à l'unanimité, les décisions modificatives suivantes sur l'exercice 2017 :

### Comptes de Dépenses

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
023	023		Virement à la section d'investissement	-987,77 €
042	6811		Dot. Amort. Immobilisations corp. et incorp.	987,77 €
			<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>

### Comptes recettes

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021	OPFI	Virement à la section d'exploitation	-987,77 €
040	28156	OPFI	Install. Technique mat. Et out. industriel	987,77 €
			<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>

## Délibération N° 44 / 2017

### Décision modificative pour rembourser une caution

Afin de pouvoir rembourser une caution sur le budget principal de la commune, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter à l'unanimité, les décisions modificatives suivantes sur l'exercice 2017 :

### Comptes de Dépenses

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
023	023		Virement à la section d'investissement	327,00 €
011	615221		Bâtiments publics	-327,00 €
16	165		Dépôts et cautionnements reçus	327,00 €
			<b>Total</b>	<b>327,00 €</b>

### Comptes recettes

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021	OPFI	Virement à la section de fonctionnement	327,00 €
			<b>Total</b>	<b>327,00 €</b>

## **Délibération N° 45 / 2017**

### **Admission en non valeur de créances irrécouvrables**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du comptable public, qui demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'admission en non valeur de créances irrécouvrables concernant :

M. LÉON Thierry pour 511,68 € et M. ROSA pour 11,74 €

Le montant total est de 523,42 €

Il est précisé que l'admission en non valeur ne met pas obstacle à l'exercice de poursuites ultérieures à l'encontre du redevable, et que cette décision n'éteint pas la dette ;

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'admission en non valeur de ces sommes.

## **Délibération N° 46 / 2017**

### **Décision modificative sur le budget eau pour admission en non valeur**

Afin de pouvoir admettre des factures en non-valeurs sur le budget de l'eau, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter à l'unanimité, la décision modificative suivante sur l'exercice 2017 :

#### **Crédit à ouvrir**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
65	6541		Créances admises en non valeur	523,42 €
			<b>Total</b>	<b>523,42 €</b>

#### **Crédit à réduire**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	61521	OPFI	Bâtiments publics	-523,42 €
			<b>Total</b>	<b>-523,42 €</b>

## **Délibération N° 47 / 2017**

### **Devis pour la taille des arbres**

Afin de réaliser la taille des tilleuls « rue de l'Église » et des marronniers à l'entrée de l'église, deux devis sont présentés :

- ANERVEDEL 1 908,00 € TTC
- DURET ESPACES VERTS 1 344,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- DÉCIDE d'accepter le devis de Duret Espaces Verts ,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

## **Délibération N° 48 / 2017**

### **Convention de partenariat avec Chartres Métropole, pour la création de la plateforme d'achat communautaire**

Par délibération, en date du 13 avril 2015, le Conseil Communautaire de Chartres Métropole a approuvé la passation d'une convention de partenariat en vue du déploiement d'une plate-forme d'achat communautaire.

Cette plate-forme a pour objectif de fédérer l'ensemble des acteurs publics et de permettre aux entreprises une meilleure accessibilité et lisibilité des achats publics.

L'adhésion d'un maximum de communes de notre territoire rendra l'outil plus attractif pour les acteurs économiques.

L'adhésion à cette plate-forme est gratuite et les frais de mise en service sont pris en charge par la communauté d'agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- DÉCIDE d'accepter cette convention de partenariat pour l'utilisation de la plate-forme d'achat communautaire,
- DÉCIDE d'approuver la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un profil d'acheteur et de son portail d'accès, telle qu'elle sera annexée à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

#### **Délibération N° 49 / 2017**

##### **Convention relative aux conditions de mise à disposition à titre gratuit et d'utilisation du logiciel CrPlus du SDIS d'Eure et Loir**

Le SDIS d'Eure-et-Loir dispose d'un logiciel de gestion des points d'eau incendie acquis auprès de la société Escort Informatique. La licence de ce logiciel permet à l'ensemble des acteurs participant à la défense extérieure contre l'incendie de visualiser et de modifier les informations sur leur territoire de compétence respectif.

Cette convention vise à encadrer les conditions de mise à disposition du logiciel auprès des différents acteurs. Le S.D.I.S. d'Eure-et-Loir, dont le rôle est d'assurer l'administration du logiciel et le stockage des données, gère les modalités d'accès au logiciel ainsi que le bon fonctionnement général du système.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- DÉCIDE d'approuver la convention relative aux conditions de mise à disposition à titre gratuit et d'utilisation du logiciel CrPlus du SDIS d'Eure et Loir telle qu'elle sera annexée à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

#### **Délibération N° 50 / 2017**

##### **Convention tripartite pour le déneigement des routes communales**

M. le Maire expose au conseil qu'il convient d'établir une nouvelle convention tripartite entre le Conseil Départemental, la commune de Sandarville et M. Vallée Aurélien qui assurera désormais le déneigement de la voirie communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- DÉCIDE d'approuver la convention tripartite pour le déneigement de la voirie communale,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

#### **Délibération N° 51 / 2017**

##### **Suppression de la taxe de superposition et création de la taxe d'inhumation (cimetière)**

Vu l'article L 2223-22 du CGCT, il convient de supprimer la taxe de superposition et de la remplacer par la taxe d'inhumation.

La taxe d'inhumation doit être appliquée à chaque inhumation ou scellement d'urne dans le cimetière communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la suppression de la taxe de superposition et la création de la taxe d'inhumation.

**Délibération N° 52 / 2017****Vote des tarifs communaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018 selon le tableau ci-dessous :

<b>Tarif de location de la salle polyvalente</b>	<b>Habitants de la commune</b>	<b>Usagers Hors commune</b>
<b>Locations du 16 avril au 14 octobre inclus</b>		
Salle entière 1 jour	140,00 €	235,00 €
Salle entière 2 jours	250,00 €	410,00 €
<b>Locations du 15 octobre au 15 avril inclus (avec chauffage)</b>		
Salle entière 1 jour	180,00 €	275,00 €
Salle entière 2 jours	330,00 €	490,00 €
<b>Autres</b>		
Vin d'honneur ou réunion de quelques heures (maximum 4h et départ avant 19h)	70,00 €	100,00 €
Réveillon de Noël et de la Saint Sylvestre	380,00 €	500,00 €
<b>Autres tarifs de la salle polyvalente</b>		
Location de chaises (à l'unité)		0,50 €
Location de tables (à l'unité)		2,50 €
<b>Salle polyvalente : pénalités pour dégradation ou nettoyage insuffisant des pièces, du mobilier, du matériel et des extérieurs</b>		
Sanitaires (sol et toilettes)		75,00 €
Cuisine : Nettoyage insuffisant du sol		100,00 €
Cuisine : Nettoyage insuffisant (four, réfrigérateur, congélateur, micro-ondes, lave-vaisselle)		50,00 €
Bar : nettoyage insuffisant du sol		75,00 €
Bar : nettoyage insuffisant de l'armoire frigorifique		50,00 €
Hall d'entrée et couloir (sol)		50,00 €
Salle (sol)		150,00 €
Dalle de plafond cassée		30,00 €
Abords de la salle		50,00 €
Toutes prestations supplémentaires ne figurant pas ci-dessus seront facturées au temps passé pour remise en état. (tarif horaire)		35,00 €
Caution		700,00 €
<b>Cimetière</b>		
Concession perpétuelle		450,00 €
Concession trentenaire		200,00 €
Renouvellement concession 15 ans		100,00 €
Taxe d'inhumation due à chaque inhumation ou scellement d'urne		100,00 €
Emplacement pour urne funéraire (cavurne) pour 30 ans		200,00 €
Caveau provisoire par jour à partir du 6 <sup>ème</sup> jour		10,00 €

### **Délibération N° 53 / 2017**

#### **Devis pour pose d'un projecteur dans la cour de la Mairie.**

M. le Maire indique qu'il a reçu un devis de l'entreprise LREG pour la pose d'un projecteur LED pour éclairer la cour de la Mairie, celui-ci s'allumera simultanément avec l'éclairage du parking de la salle polyvalente ainsi qu'avec un détecteur placé dans la cour de la Mairie. Le montant du devis s'élève à 745,20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- DÉCIDE d'accepter le devis de LREG,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

### **Délibération N° 54 / 2017**

#### **Devis pour plantations au cimetière, au City-Park et massif de la salle polyvalente.**

M le Maire expose qu'il est nécessaire de faire des plantations, pour remplacer une haie au cimetière, pour aménager les abords du City-Park ainsi que la réfection du massif devant la salle polyvalente. Trois devis sont présentés :

- DEL PAYSAGE 9 197,77 € TTC
- CRESPIER Paysagiste 6 339,17 € TTC
- DURET ESPACES VERTS 5 163,45 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- DÉCIDE d'accepter le devis de DURET ESPACES VERTS pour un montant total de 5 163,45€ TTC,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

### **Délibération N° 55 / 2017**

#### **Devis pour achat d'un souffleur.**

Deux devis sont présentés :

- MESLARD SARL 504,00 € TTC
- LHERMITE 689,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- DÉCIDE d'accepter le devis de MESLARD SARL au prix de 504,00 € TTC,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

## **II – Questions diverses et informations**

- Suite à notre intégration à la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2018, des modifications auront lieu au niveau du ramassage du verre. La collecte en porte à porte se terminera en mars 2018 et un conteneur à verre sera installé afin que les habitants y déposent leur verre en apport volontaire. Deux emplacements ont été proposés aux services de Chartres Métropoles et nous attendons leur validation pour le choix final.

Paul BINEY, Maire